

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

SERVICE DE LA PLANIFICATION

REGIONALE

NOTES DE METHODE POUR

L'ELABORATION DU III^e PLAN.

Alain VALETTE

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

SERVICE DE LA PLANIFICATION REGIONALE

LE } ILAN } DEPARTEMENTAL

I. - Questions à propos du bilan départemental

1.1. Qu'est-ce qu'un bilan ?

Au sens habituel, commercial, du terme, un bilan est un tableau représentant l'actif et le passif d'une société à une date déterminée.

Cette définition nous est utile car elle souligne plusieurs faits :

- un bilan présente une situation à une date déterminée ; pour le bilan départemental, l'année de référence sera dans la mesure du possible 1968/1969.
- un bilan est un document simple soulignant les faits essentiels.
- un bilan repose sur la comparaison entre deux termes (actif et passif; atouts et handicaps)
il conduit donc à porter un jugement de valeur sur la situation présentée.

En matière de planification, un bilan est lié très étroitement au diagnostic, il doit le préfigurer. Par ailleurs ce bilan à une portée plus générale car il englobe faits quantifiés et faits non quantifiés et traduit également les évolutions et les tendances.

1.2. Pourquoi un bilan ?

- Parce qu'il est à la base de la démarche du planificateur. Il est destiné à fournir une connaissance à la fois objective et sélective de la situation, sélective, c'est-à-dire ne portant que sur des faits réellement significatifs.

.../

- Parce qu'il est indispensable à la réalisation d'un diagnostic, lui-même nécessaire à la détermination d'objectifs et de perspectives à long et moyen terme

1.3. Pourquoi un bilan départemental ?

- Le département est une unité opérationnelle du Plan - L'exécution du Plan se faisant à ce niveau, la connaissance à ce niveau s'avère indispensable.
- La réalité départementale peut être assez facilement appréhendée compte tenu des sources d'information qui existent.
- Les responsables, au niveau départemental ont une bonne connaissance de la situation et des problèmes et peuvent être mobilisés pour la réalisation d'un bilan, avec l'aide de l'Agent Régional de Développement et des équipes mobiles d'animation.

2. - Les étapes d'un bilan départemental

Le bilan sera le résultat de différentes opérations successives :

2.1. Classification et liste des informations à recueillir

- Un bilan ne ~~retient~~ qu'un certain nombre d'éléments significatifs
- Les éléments devront être suffisamment simples et provenir des renseignements qui existent déjà.
- Les divers éléments du bilan devront être suffisamment décomposés pour qu'ils puissent être ensuite recomposés de différentes manières.
- Les éléments devront pouvoir être utilisables non seulement pour le diagnostic mais aussi pour les autres phases d'élaboration du Plan et par les organes de réflexion prévus pour la préparation du Plan - Il y a donc intérêt à diviser le bilan en grands chapitres correspondant aux commissions sectorielles classiques : Production - Infrastructure et Echanges - Affaires sociales.

2.2. Identification des sources d'information

Il s'agit de déterminer quelles seront les sources d'information disponibles pour l'établissement du bilan. Ces sources sont de 3 ordres.

- au niveau national, la cellule centrale du Plan recueillera un certain nombre d'information auprès des services centraux.
- au niveau Régional, les chefs du service régional Economique et du Plan, collectionneront tous les renseignements susceptibles et veilleront à acquérir, si ce n'est fait, une bonne connaissance de la région et de ses parties constitutives.

.../

- au niveau départemental, les principales sources seront :
les services administratifs, les services techniques, les autorités locales et traditionnelles, le secteur privé etc.

2.3. Préparation et formation à la collecte des informations dans le département

- La préparation consiste en la mise au point d'une méthode, d'instruments appropriés et d'un mode d'emploi.
- La formation pourra consister en la transmission de ces méthodes et instruments aux agents départementaux qui joueront un rôle actif dans la réalisation du bilan (ARD)

2.4. Collecte des informations dans le département

- Elle se fera dans un temps limité
- Elle sera le fait de tous les responsables départementaux mobilisés à cet effet, sous la conduite de l'A.R.D.
- Elle reposera sur la consultation de : compte-rendus, rapports, documents de tous ordres, interviews, enquêtes rapides etc.
- Elle sera supervisée et animée par le chef du S.R.E.P., avec, éventuellement, l'assistance de la cellule centrale.

2.5. Présentation sous forme systématique et normalisée

Le bilan devra se présenter sous la forme de fiches simples, normalisées pour l'ensemble du Cameroun - Ces fiches devront être présentées de telle façon que les renseignements qui y figurent puissent être éventuellement traités mécanographiquement.

Le bilan départemental sera un excellent moyen de prise de conscience par le département de sa situation. En outre il pourra être utilisé, outre le diagnostic, pour l'établissement d'un tableau de bord simple, permettant un contrôle grâce à une mise à jour permanente

3. - Les instruments du bilan départemental

3.1. Les grands traits du bilan

Le bilan devant porter en lui tous les renseignements nécessaires à l'établissement d'un diagnostic il sera indispensable qu'il comporte des informations sur :

.../

- les aspirations et les besoins de la population
- le niveau de vie
- le niveau de développement
- le niveau d'équipement
- les ressources et potentialité et leur degré d'utilisation
- les problèmes sociaux
- les goulots d'étranglement, les freins, les handicaps. Le bilan n'est pas uniquement une image instantanée de la situation car celle-ci n'est saisie qu'à un moment artificiellement figé de son évolution. Le bilan devra donc comporter systématiquement des renseignements sur :

- l'évolution passée
- les tendances prévisibles
- les efforts actuels.

3.2. Les éléments du bilan

3.2.1. Ressources naturelles.

3.2.11. - Relief, hydrographie

3.2.12. - Climat : (température moyenne annuelle,
température maximum et minimum moyenne
variation annuelle
pluviométrie moyenne annuelle
variation annuelle
hygrométrie

3.2.1.3. - Sols : occupation et vocation

3.2.1.4. - Végétation

3.2.1.5. - ressources minières et énergétiques

3.2.1.5. - ressources touristiques

Ces éléments du bilan seront collectés au niveau normal et seront présentés sous forme de cartes et de graphiques.

3.2.2. PRODUCTION.

Pour chacun des éléments de ce chapitre il est indispensable de mentionner :

son évolution
les tendances prévisibles
les problèmes
les moyens à mettre en oeuvre pour résoudre
les problèmes

.../

- 3.2.2.1. - Agriculture :
 - . personnel du service
 - . superficie des cultures
 - . productions
 - . rendement
 - . utilisation
 - . valeur de la production

- 3.2.2.2. - Elevage :
 - . personnel du service
 - . nombre de tête par espèce
 - . nombre d'abattages.

- 3.2.2.3. - Eaux et Forêts :
 - . personnel du service
 - . équipement piscicole et de pêche
 - . production
 - . commercialisation
 - . exploitation forestière :
superficie production, reboisement, enrichissement.

- 3.2.2.4. - Mines et énergie :
 - . personnel du service
 - . production minière par produit
 - . capacité et production
énergétique.

- 3.2.2.5. - Industrie
 - . personnel du service
 - . liste des industries
 - . production
 - . chiffre d'affaire

- 3.2.2.6. - Artisanat
 - . personnel du service
 - . nombre d'artisans par catégorie
 - . matière première utilisée
 - . commercialisation.

Ces éléments seront collectés aux niveaux: national, régional et départemental.

3.2.3. Infrastructure et Echanges

(Les mêmes remarques préliminaires que celles indiquées au chapitre précédent sont valables pour ce chapitre)

- 3.2.3.1. - Infrastructure routière :
 - . personnel du service
 - . longueur par classe
 - . viabilité
 - . parc automobile
 - . trafic

.../

3.2.3.2. Infrastructure ferrovière	<ul style="list-style-type: none"> . personnel du service . longueur . trafic (voyageurs marchandises)
3.2.3.3. Infrastructure aérienne	<ul style="list-style-type: none"> . personnel du service aérodromes par classe trafic
3.2.3.4. Infrastructure portuaire	<ul style="list-style-type: none"> personnel équipements trafic
3.2.3.5. Infrastructure de télé- communications	<ul style="list-style-type: none"> . personnel . équipement
3.2.3.6. Commerce	<ul style="list-style-type: none"> ; personnel du service . nombre de commerces par catégorie . revenu des patentes . chiffre d'affaire . prix des principaux produits (lo caux, d'exportation, manu- factures)
3.2.3.7. Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> . personnel . équipements . fréquentation
3.2.3.8. Urbanisme et habitat	<ul style="list-style-type: none"> . personnel . actions menées . schémas, plans directeurs . adduction d'eau . électrification
3.2.3.9. Hydraulique rurale	<ul style="list-style-type: none"> . personnel . nombre de points d'eau
3.2.3.10. Equipement administratif	<ul style="list-style-type: none"> . personnel équipements

Ces éléments seront collectés aux trois niveaux déjà cités.

3.2.4. Affaires sociales

(mêmes remarques que précédemment)

3.2.4.1. Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> . personnel . nombre d'élèves
-----------------------	--

- . nombre de classes
- . taux de scolarisation
- . taux de fréquentation
- . taux de rendement

- 3.2.4.2. Formation et vulgarisation
 - . personnel
 - . équipement
 - . personnes touchées
 - . taux de fréquentation

- 3.2.4.3. Santé et affaires sociales
 - . personnel
 - . équipement
 - . nombre de consultations
 - . état général de la population et principales maladies

- 3.2.4.4. Sports et Education Populaire
 - . personnel
 - . équipement
 - . fréquentation

- 3.2.4.5. Population et emploi
 - . totale
 - . densité
 - . structure par sexe et grand groupe d'âge
 - . taux (natalité, mortalité, accroissement)
 - . catégorie socio-professionnelles

- 3.2.4.6. Nutrition
 - . habitudes alimentaires
 - . valeur énergétique
 - . carences.

- 3.2.4.7. Structure sociale
 - . caractères généraux
 - . atouts
 - . freins et handicaps
 - . tensions.

Ces éléments seront recueillis aux trois niveaux déjà cités

3.2.5. Aspirations et efforts de développement

3.2.5.1. Aspirations et besoins exprimés par la population

3.2.5.2. Participation de la population . liste des opérations d'investissement humain
. nombre de journées

. . ./

3.2.5.3. Grandes opérations et actions

3.2.5.4. Principales innovations introduites

3.2.5.5. Projets en cours et en préparation.

4. - Le "suivi" du bilan départemental

- Il sera centralisé au niveau de la région
- Il sera complète et vérifié par le niveau régional et national
- Il servira à l'établissement d'un diagnostic départemental

LA SYNTHESE REGIONALE

RAPPEL : La synthèse régionale se situe en fin de phase préparatoire, après l'établissement des bilans-diagnostic départementaux, mais avant le rapport sur les orientations fondamentales.

BUTS : Dans ce double contexte, les buts de cette synthèse régionale sont :

- Pour les régionaux : avoir rapidement une vision synthétique et analytique de la situation de la région : Livre blanc de la région : situation diagnostic, perspectives.

- Pour les nationaux : document de base pour la mise en évidence des problèmes fondamentaux et pour la définition des objectifs régionaux et des opérations stratégiques, définition clôturant la phase préparatoire.

PLAN

RESUME (2 pages)

Les éléments essentiels de la synthèse régionale.

1ère PARTIE : BILAN, DIAGNOSTIC. (5-6 pages)

Il s'agit de donner les principales caractéristiques économiques et sociales de la région (bilan) et d'analyser synthétiquement cette situation (diagnostic)

Seront donc successivement abordés des chapitres sur :

- Les facteurs humains : population, problèmes sociaux
- Les activités de production : agriculture, élevage, industrie..
- Les infrastructures : routes télécommunications..
- Les structures et les services : organisation, encadrement, commerce..

.../...

2è PARTIE : PERSPECTIVES (3 - 4 pages)

On présentera les grandes orientations du développement à moyen et long terme de l'IFA, c'est à dire les lignes directrices du développement futur probable où souhaité de la région, ainsi qu'une esquisse de schéma de développement de la région (les axes fondamentaux)

3ème PARTIE : LES PROBLEMES FONDAMENTAUX DE LA REGION (3-4 pages)

Présentation synthétique des quelques problèmes essentiels de l'IFA dont la solution donnera lieu à proposition "d'opération stratégiques" Description de ces problèmes et justification de leur qualité de "fondamentaux".

ANNEXES

- Présentation des zones homogènes (ou zones de problématique). Pour délimiter ces zones on pourra avoir recours à différents critères tels que milieu physique et végétation, population, économie agricole, échanges et zones d'influence.

- Tout point, secteur, problème dont la présentation dans les pages précédentes aura semblé insuffisante compte tenu de sa grande importance pourra faire l'objet d'une courte annexe, mais il ne saurait être question de systématiser ces annexes.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

SERVICE DE LA PLANIFICATION
REGIONALE

() ORGANISATION GENERALE DE LA

PREMIERE DE PLANIFICATION

1. Caractéristiques générales.

- La première phase de planification, succédant à la phase préparatoire, s'étendra du 1^e Janvier au 30 Juillet 1970. La circulaire présidentielle n°14/CAB/PR du 2 Juin 1969 indique de quelle manière se déroulera cette phase.

"Elle correspondra à la première session des commissions de planification, régionales et nationales."

Les commissions régionales auront pour rôle :

- de préciser dans quelles conditions les opérations stratégiques qui les concernent devront être mises en oeuvre pour qu'elles aient le maximum d'efficacité, de cohérence et d'effet induits sur le développement de la région.(1)

- de définir, compte tenu des opérations stratégiques et de leurs effets, les objectifs régionaux et les moyens qu'elles se proposent de mettre en oeuvre pour les réaliser.

Les commissions nationales auront pour rôle :

- de dégager les objectifs de leurs secteurs
- d'évaluer les moyens nécessaires pour les réaliser,
- et, compte tenu des propositions régionales et des hypothèses techniques des services centraux, de définir les grandes lignes de leurs programmes sectoriels".

- La circulaire présidentielle n°15/CAB/PR du 8 Août 1969 précise le calendrier de la première phase de planification :

- . 15 Janvier - 15 Avril 1970 :- première session des commissions régionales.
- . 15 Mars - 30 Juin 1970 :- première session des commissions nationales.
- . 15 Juillet - 30 Juillet :- approbation par le Gouvernement des objectifs globaux, de l'équilibre général et du schéma financier du plan.

(1) L'efficacité des opérations stratégiques dépendra de leur capacité à résoudre les problèmes fondamentaux.

- La première phase de planification débutera dès que le Gouvernement adressera en Décembre 1969 (1) à tous les départements ministériels et à toutes les autorités régionales une directive rappelant les orientations fondamentales et fixant les objectifs généraux du III^e plan et les opérations stratégiques retenues (circulaire présidentielle n°15).

Si la première phase, proprement dite, doit débuter dès la réception de cette directive, elle doit être préparée dès maintenant sur le plan des méthodes, des instruments, et des informations qui seront nécessaires au déroulement de l'ensemble de la 1^{ère} phase.

2. Les travaux préparatoires

Les services régionaux de l'Economie et du Plan ont à préparer un certain nombre de documents selon des méthodes et en utilisant des instruments conçus par le Service de la planification régionale.

2.1 Bilan régional.

A partir des bilans départementaux établis lors de la phase préparatoire, il est nécessaire de regrouper les renseignements en un documents unique qui pourra servir de document de référence. (voir note de méthode)

2.2 Cartes

Une série de cartes s'averera utile pour juger de l'impact des actions prévues, dans l'espace. Ces cartes seront dressées au niveau régional d'abord, au niveau départemental ensuite. (voir note de méthode)

2.3. Tableau de bord.

Un tableau de bord sera réalisé, en utilisant, pour une grande part, les bilans départementaux. Ce tableau de bord regroupera, sous une forme simplifiée, l'ensemble des éléments quantifiés utiles à la compréhension de la situation actuelle. Il sera établi au niveau de la région, et dans un deuxième temps au niveau de chaque département. (voir tableau de bord et notice explicative)

2.4. Financement local.

Il sera nécessaire de connaître les moyens de financement locaux en vue de définir les possibilités de prise en charge par la région. Seront donc consultées toutes les sources de financement locales, publiques, para-publiques, privées. (voir note de méthode et tableaux)

2.5. Dossiers "Opérations stratégiques".

Il convient d'ouvrir des dossiers correspondant aux opérations stratégiques proposées par la région. Ces dossiers pourront être revus et complétés après la parution de la directive gouvernementale. (voir note de méthode)

Les Services Régionaux de l'Economie et du Plan devront fournir à l'ensemble des groupes de travail, qui se réuniront lors de la 1^{ère} phase de planification, des dossiers comprenant tous les

.../

(1) ou début Janvier

documents de base nécessaires au travail de ces groupes, de façon à assurer constamment leur soutien logistique.

3 Déroulement de la première phase de planification.

Cette phase peut être subdivisée en plusieurs sous-phases spécifiques.

3.1 Sous-phase information. (durée 10 jours)

Dans les régions une bonne information est indispensable à la réussite des travaux de la première phase de planification. Cette information portera sur les trois points suivants :

3.1.1 Directive (ou rapport) gouvernementale

Les décisions prises au niveau gouvernemental seront répercutées dans les régions sous la forme d'une directive écrite. Cette directive sera modulée, pour chaque région, par le Service de la Planification Régionale qui enverra des notes régionalisées aux Chefs de Service de l'Economie et du Plan. La directive gouvernementale, ainsi que les notes régionalisées, devront faire l'objet de toute la publicité possible en utilisant, notamment, la presse écrite et parlée. Il faut que l'ensemble des acteurs du Plan dans les régions soient parfaitement informés.

3.1.2 Méthode de travail

L'organisation générale de la première phase de planification devra être connue de l'ensemble des acteurs, publics et privés, participant à cette phase, de manière à ce qu'ils puissent préparer dans les meilleures conditions leur participation à l'élaboration du Plan.

3.1.3 Groupes de travail.

La composition des différents groupes de travail prévus dans la 1ère phase devra être établie dès la parution de la directive gouvernementale et faire l'objet d'un arrêté pris par l'Inspecteur Fédéral d'Administration. Cet arrêté, qui indiquera également les dates retenues pour les travaux de ces groupes, devra être diffusé à tous les intéressés.

3.2. Sous-phase "groupe opérations stratégiques" (durée 25-30 jours)

3.2.1 Des groupes de travail ad-hoc se mettront en place pour examiner les répercussions au niveau régional des opérations stratégiques retenues dans la directive gouvernementale et qui concernent les régions.

Le nombre de groupes et leur dénomination varieront selon les régions en fonction de leur liste propre d'opérations stratégiques à examiner. Il pourra être constitué, soit un groupe par opération stratégique, soit un groupe pour plusieurs opérations stratégiques voisines, soit encore un groupe par problème fondamental d'où découlent plusieurs opérations stratégiques. Chaque région devra ainsi définir sa propre stratégie de travail. Les Chefs des Services Régionaux de l'Economie et du Plan veilleront à assurer une bonne cohérence entre les travaux des groupes.

3.2.2 Il est indispensable que ces groupes soient très ouverts dans leur composition. La qualité de leur travail dépendra de la qualification des participants. Devront donc être présents des représentants du secteur public, para-public et privé. Les membres de ces groupes de travail peuvent ne pas être membres réglementaires des C.R.D. (1). Le critère de sélection sera à la fois administratif, politique et opérationnel. Il s'agit que travaillent dans chaque groupe les personnes concernées par les opérations stratégiques soit d'une façon générale (administration, politique) soit d'une façon plus précise (service technique, profession privée, organisme spécialisé etc.). Il est d'ailleurs souhaitable que la présidence de chaque groupe soit confiée à la personne la plus compétente dans le domaine étudié. Ce président sera un animateur et un organisateur, responsable de la bonne marche du groupe.

3.2.3 Les groupes auront un fonctionnement souple et pourront s'adjoindre, à temps complet ou temporairement, des spécialistes travaillant au niveau national ou des spécialistes d'autres régions, l'essentiel étant d'étudier le plus à fond le problème posé.

3.2.4 Les groupes auront un mode de travail varié : séances communes recherches d'informations, consultations, réflexion personnelle, rédaction...

3.2.5 Le travail devra aboutir à autant de dossiers qu'il y a d'opérations stratégiques dans la région. Ces dossiers contiendront tous les éléments nécessaires à la compréhension de l'impact des opérations stratégiques dans la région et de leurs interdépendances.

3.3 Sous-phase "Services techniques régionaux" (durée 10 jours)

Chacun des Chefs des Services Techniques Régionaux, après avoir pris connaissance des objectifs généraux du III^e Plan et des dossiers d'opérations stratégiques qui touchent à leur secteur, établiront des propositions d'objectifs régionaux pour le III^e Plan. Ils devront également tenir compte des moyens de financement locaux et préciser le degré de prise en charge financière par la région.

Certaines opérations stratégiques pourront correspondre à un secteur.

3.4 Sous-phase "Commissions sectorielles" (durée 10 jours)

Les opérations stratégiques étant par définition en nombre limité et ne couvrant donc pas l'ensemble des activités il sera nécessaire de travailler en commissions sectorielles classiques (Production - Infrastructure et Echanges - Affaires sociales) afin d'examiner la totalité des secteurs. Ces trois commissions seront composées de techniciens publics et privés, de représentants de l'Administration et d'hommes politiques. Ils auront pour tâche d'examiner les propositions d'objectifs régionaux établis par les Chefs des Services Techniques et de les rendre cohérents entre eux. Ces groupes pourront se réunir une ou plusieurs fois selon l'importance des modifications à apporter aux propositions soumises. .../

(1) Ainsi que l'autorise le texte constituant les C.R.D. et qui prévoit la possibilité d'inviter au C.R.D. toute personne que sa qualification rend utile.

3.5 Sous-phase "session de la Commission Régionale de Planification"

Cette session se tiendra pendant 2 jours (3 si cela s'avère nécessaire)

Elle aura pour but de faire le point de l'ensemble des travaux de la première phase de planification et réunira l'ensemble des personnes ayant participé d'une façon ou d'une autre à cette phase. Seront examinés les dossiers d'opérations stratégiques ainsi que les objectifs régionaux établis secteur par secteur et les moyens de financement locaux. Une fois l'accord général acquis sur ce point au terme de la première journée, une autre démarche sera abordée. La deuxième journée (et la 3^e éventuellement) sera consacrée à un travail de cohérences. L'ensemble des opérations stratégiques et des objectifs régionaux seront examinés sous l'angle des cohérences spatiales, financières et sociales, afin que les propositions de la région forment un ensemble cohérent, intégré et hiérarchisé.

Le résultat des travaux de la session sera la rédaction d'un projet de plan régional répondant aux caractéristiques indiquées dans la circulaire présidentielle.

(Chacune des sous-phases précédentes fera l'objet d'une note de méthode qui sera établie en temps utile).

3.6 Sous-phase nationale.

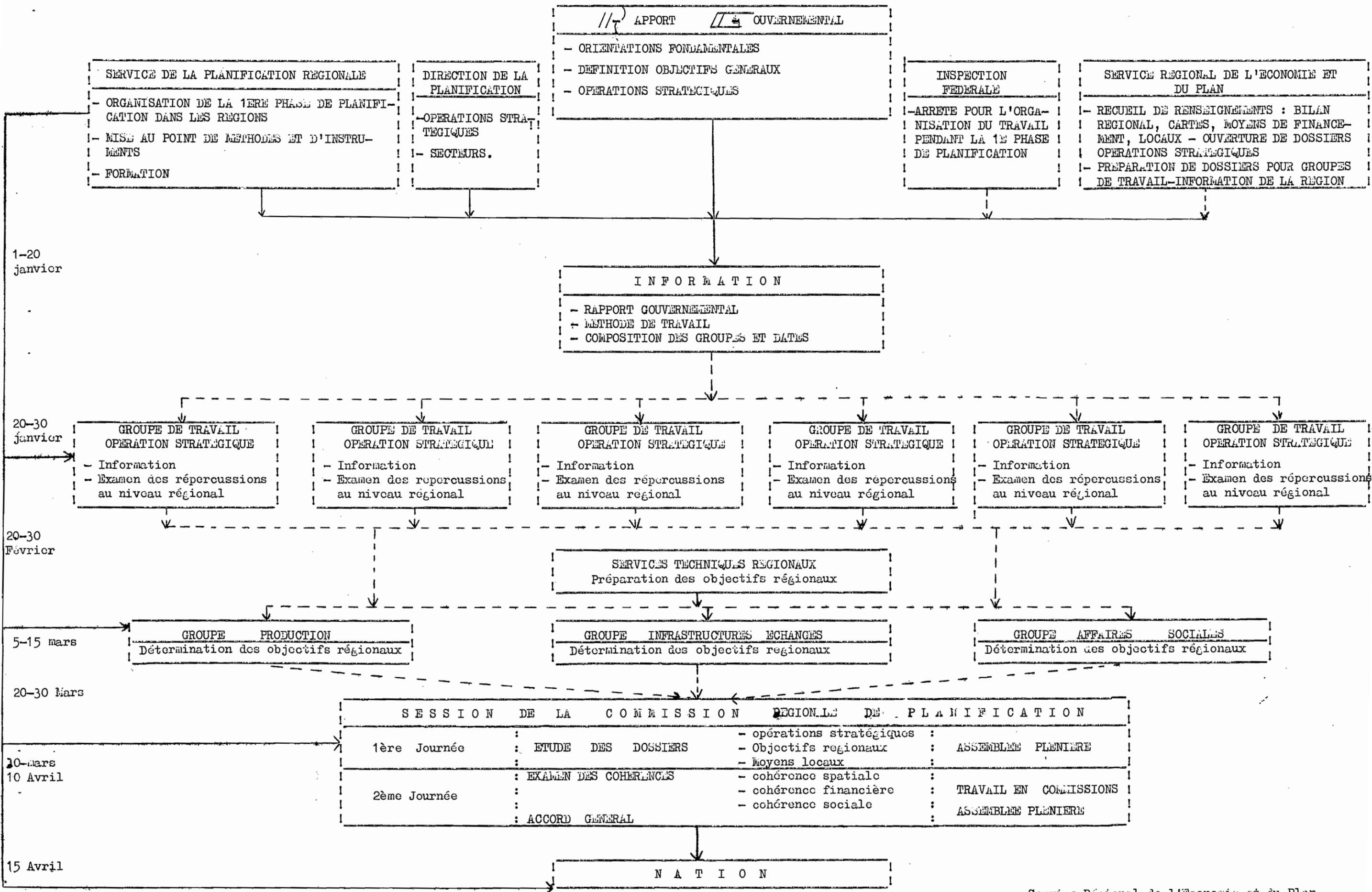
Les propositions des régions seront mises en forme par le Service de la Planification Régionale et soumises aux Commissions Nationales qui s'appuieront en partie sur elles pour la définition des grandes lignes des programmes sectoriels.

4 Soutien logistique du Service de la Planification Régionale.

Le Service de la Planification Régionale fournira aux Services Régionaux de l'Economie et du Plan :

- des notes de méthode et des instruments pour les travaux préparatoires.
- une formation générale en début de première phase.
- des notes régionalisées et toutes informations recueillies au niveau national et pouvant intéresser les régions.
- des notes et des instruments pour chacune des sous-phases.
- une assistance technique directe pour la mise en place des groupes et lors de leurs travaux.

Le Service de la Planification Régionale pourra être renforcé par l'ensemble de la Direction de la Planification.



--- Service Régional de l'Economie et du Plan
--- Service de la Planification Régionale

L E B ILAN R EGIONAL

L'ensemble des bilans départementaux parvenus aux Chefs-lieux de régions doivent permettre aux Chefs de Service Régional de l'Economie et du Plan d'établir les bilans économiques de leurs régions respectives.

Le but poursuivi est de rassembler sous une forme simple et normalisée une somme de renseignements objectifs et significatifs (pour les questions diverses à propos du bilan :
- définition, pourquoi un bilan, les étapes du bilan, se reporter à la note : le bilan départemental).

Il faut donc préciser quels éléments seront présentés, sous quelle forme.

1) Les renseignements sont ceux des bilans départementaux, il faut donc distinguer :

- les éléments quantifiés

On ne prendra que les éléments qui peuvent être actuellement agrégés ce qui implique que l'on supprime les colonnes des bilans départementaux qui sont rarement remplies et qu'on laisse de côté celles qui d'un département à l'autre n'ont pas le même contenu.

Le bilan régional est obtenu par simple sommation des chiffres départementaux présentés dans des tableaux croisés (voir 2ème partie).

- les éléments non quantifiés

Pour chaque secteur, on fera un commentaire rapide (1 page maximum) de la situation actuelle, de l'évolution passée, des tendances prévisibles.

Il s'agit moins de faire un diagnostic, c'est-à-dire d'interpréter le bilan pour porter une série de jugements, que de constater et mettre en évidence une situation des phénomènes, des problèmes.

Cette partie qualitative sera aussi élaborée à partir des bilans départementaux mais on ne retiendra que les phénomènes les plus importants, il n'est pas question d'aligner à la suite toutes les observations rapportées dans ces bilans. Pour réaliser cette agrégation synthétique, on pourra notamment tenir compte :

- de la fréquence des remarques : si une même observation est inscrite dans la plupart des bilans départementaux, elle doit être signalée au niveau régional.
- de la prééminence, de l'importance fondamentale pour l'économie de la région de certaines situations, même si cet élément n'apparaît que dans un ou deux départements. (facteurs dominants)
- des faits qui n'apparaissent qu'à la sommation : certaines situations départementales ne paraîtront importantes qu'à la suite de cette confrontation.
- des liens entre les faits observés : il faut mettre en évidence les phénomènes qui sont au noeud des interactions, c'est-à-dire ceux qui sont à la fois des causes (ils ont certains effets importants) et des effets (ils dépendent d'une même série de facteurs). Exemple :
 - les jeunes sans formation professionnelle. Causes : inadaptation de l'enseignement, effets : chômage croissant.
 - mauvaises techniques culturales. Causes : encadrement insuffisant, effets : rendements faibles et manque à gagner pour les paysans etc.

2) Les éléments du bilan seront présentés, sous forme de tableaux, qui dans la mesure du possible, feront apparaître les situations départementales. C'est pourquoi, dans les indications qui suivent on s'est efforcé de mettre en colonnes les caractéristiques (qui sont exactement celles des bilans départementaux) en lignes les départements.

Ces tableaux seront sans doute différents d'une région à l'autre, mais quelle que soit la présentation il ne faut pas oublier :

- que le bilan régional est la somme des bilans départementaux, et que ce caractère d'agrégation doit apparaître ainsi que les disparités entre départements.
- que seuls les éléments agrégables doivent être retenus (on ne remplit pas les cases pour lesquelles les renseignements départementaux sont absents ou ont des contenus différents par suite d'erreurs).
- que le maximum de renseignements doit être présenté sous cette forme de fiches.

Pour uniformiser la présentation, les fiches (partie quantitative et partie qualitative) seront de format 31 - 42, identique à celui des fiches des bilans départementaux.

(...)

Les éléments du bilan régional :2.1. Agriculture

Effectifs du service par catégories :

Productions	10 PRINCIPAUX PRODUITS. (date)
Départements	

Total IFA	
Superficies	
Rendements	
Valeur	
Production commercialisée	

Commentaires : évolution passée, tendances, principaux problèmes.

2.2. Elevage

En colonne, les espèces (nombre des têtes et nombre d'abattages) en lignes, les départements et le total.

Commentaires : Idem

Ne pas oublier les effectifs du service par catégories et la date des renseignements fournis.

2.3.1. Pêche et pisciculture

Colonnes : identiques à celles des bilans départementaux.

Lignes : les départements et total régional

Commentaires : Idem.

2.3.2. Forêts (Effectifs du service par catégories)

Lignes : départements.

Colonnes : les mêmes que celles des bilans départementaux moins les colonnes : Superficie enrichie, Superficie gagnée par les cultures.

+ Commentaires.

(...)

2.4.1. Mines

En lignes : Production et valeur par produits.
 en colonnes : Départements (localisation précise)

+ au dessous du tableau, rapides commentaires.

2.4.2. Energie

Si les chiffres sont cohérents d'un département à l'autre :

En colonnes : les départements et total régional
 en lignes : Puissance installée (public).

" " (privé)

Consommation totale.

+ Commentaires.

2.5. Industrie

En lignes : les entreprises par départements.

En colonnes : Localisation, listes des entreprises, date de création, type de production (coton, café, bâtiments, boissons etc), capacité de traitement, production, chiffre d'affaires, nombre total de salariés, salaires versés totaux.

En plus de ce tableau récapitulatif complet on cherchera à établir un total régional pour certaines catégories significatives. Exemples : Usines de traitement du coton, du café, scieries etc.

2.6. Artisanat

	Départements	Total
<u>Artisanat traditionnel</u>		
- Nomb. d'artisans		
- Chif. d'affaires		
<u>Artisanat moderne</u>		
- Nomb. d'artisans		
- Chif. d'affaires		

3.1. Routes

Effectifs du service

La situation régionale étant plus facile à représenter sur une carte, on n'indiquera ici que les longueurs totales de routes par catégories (A, B, C, D,)

+ Commentaires.

(...)

3.2. Fer

Carte + pour chaque gare : trafic voyageurs, trafic marchandises, équipement, voies d'accès.

3.3. Air

Par départements, colonnes 1, 2, 3, 4, 5, 6 des bilans départementaux.

+ Commentaires.

3.5. Télécommunications

En lignes les départements et total régional en colonnes : mêmes éléments que ceux des bilans départementaux.

+ Commentaire et effectifs du service.

3.6. Commerce

En lignes : les Départements et le total régional en colonnes : Nombre de marchés journaliers, hebdomadaires ou mensuels, de campagne. Nombre de commerces, revenus totaux des patentes et licences.

3.7. Tourisme

Mêmes renseignements que pour les bilans départementaux.

3.8. Urbanisme et habitat

Pour tous les centres importants de la région, regroupés par départements on précisera : Schéma d'urbanisme (date + approbation) alimentation en eau, éclairage voirie.

3.9. Hydraulique rurale et habitat rural

Tableau récapitulatif par départements pour les colonnes 1, 2 et 3.

4.1.1. Enseignement primaire

Mêmes renseignements que dans les bilans présentés pour chacun des départements de la région et pour la région.

+ Commentaires.

4.1.2. Enseignement secondaire et technique

En lignes : départements et total régional en colonnes : mêmes colonnes, sauf la première où il faut indiquer simplement le nombre d'établissements en distinguant chaque fois : secondaire public et privé, technique public et privé.

(...)

Département	:	Secondaire public	:	- mêmes éléments -				
	:	privé	:	-	-	-	-	-
A	:		:					
	:	technique public	:	-	-	-	-	-
	:	privé	:	-	-	-	-	-
	:		:					
	:		:					

+ Commentaires et effectifs du service.

4.3. Santé

En lignes : départements et total régional

Trois premières colonnes : Nombre de formations sanitaires par catégories. Exemple : Public : 1 hôpital départemental, 4 CSD, 2 CSE, - Communes : 6 CSE - Privé : 3 dispensaires, 1 léproserie.

Colonnes 4, 5, 6, 7, 8. Nombre de lits, nombre de consultations, nombre de journées d'hospitalisation, personnel total, nombre de médecins, en distinguant pour chacune de ces 5 colonnes public et privé.

Colonnes 9 et 10 : nombre d'habitant par médecin, par lit.

+ Commentaires et effectifs totaux par catégories.

4.4. Sports et éducation populaire

Effectifs du service.

En lignes : départements et total régional

en colonnes : 2, 3, 4 : idem

5 : nombre des foyers culturels.

6 : pour chaque département et pour la région nombre d'installations sportives par grands types uniquement.

4.5. Population

Pour chaque Arrondissement, chaque département, puis pour la région : colonnes 5, 6, 7, 8, 9 des bilans départementaux.

Les trois dernières colonnes présenteront la liste, la population en 1961/62, puis en 1967/68 des vingt principales villes ou agglomérations de la région.

NOTE POUR LA DETERMINATION DES MOYENS LOCAUX
DE FINANCEMENT

Au niveau régional, un des objets de la première phase de planification est, selon les termes mêmes de la circulaire présidentielle précisant le calendrier d'élaboration du III^e Plan, de définir les moyens locaux à mettre en oeuvre pour réaliser les objectifs régionaux.

En effet un accent particulier sera mis sur la nécessité d'une participation substantielle des ressources propres aux régions aux programmes d'investissements du III^e Plan pour ôter autant que faire se peut le caractère aléatoire des prévisions de financement dépendant trop exclusivement d'agents extérieurs.

D'une façon générale les principales sources de financement possibles sont :

- 1°) Le financement de l'Etat et des organismes publics ou semi-publics : ce financement sera destiné en priorité aux investissements de base : infrastructure, production rurale, enseignement, santé etc...
- 2°) L'aide extérieure sous forme de subventions ou de prêts.
- 3°) Le crédit public local : il s'agit des interventions de la BCD.
- 4°) Les collectivités locales : communes, syndicats de communes, local councils, SMDR.
- 5°) Les fonds privés : épargne des sociétés, épargne monétaire des ménages, organismes collectifs (coopératives, congrégations religieuses...)
- 6°) L'investissement humain qui permet de mesurer la participation effective des populations à l'oeuvre commune de développement.

(...)

Seules sont mobilisables, au niveau de la région, les quatre dernières sources. Il faut dès maintenant essayer de collecter le maximum de renseignements sur ces moyens locaux puisque objectifs et possibilités doivent être cohérents dès la fin de la première phase de planification. Toutefois, tout au long de cette première phase de planification, chaque région pourra proposer toute mesure financière ou autre, qu'elle jugera utile et acceptable pour la réalisation de ses objectifs.

Les Chefs de Service Régional de l'Economie et du Plan prépareront ainsi des dossiers sur :

1/- Les finances des communes et des local councils.

Pour chaque commune ou local council on étudiera :

a) L'évolution des recettes et dépenses budgétaires au cours des trois dernières années, c'est-à-dire 1966/67, 1967/68, 1968/69 à partir des comptes administratifs. Les rubriques à retenir sont les suivantes :

1. Total recettes.

- 11. Total recettes ordinaires
- 12. Total recettes extraordinaires
 - dont 121. Emprunts
 - 122. Subventions d'équipement.

2. Total dépenses.

- 21. Total dépenses de fonctionnement
 - 211. Dépenses de personnel
 - 212. Autres dépenses de fonctionnement.
- 22. Total dépenses d'investissements
 - 221. Achat de matériel d'équipement
 - 222. Infrastructure
 - 223. Production
 - 224. Equipements sociaux
 - 225. Equipement administratif

b) On fera ensuite un rapide commentaire sur la situation financière de chaque commune en précisant notamment :

- Pour les recettes : le taux des centimes additionnels, le montant total des emprunts depuis 3 ans, le taux de recouvrement moyen des impôts communaux.
- Pour les dépenses : le pourcentage des dépenses extraordinaires par rapport aux dépenses totales, le pourcentage des dé-

(...)

penses extraordinaires par rapport aux dépenses totales moins les subventions d'équipement et le pourcentage des dépenses d'équipement administratif par rapport aux dépenses extraordinaires totales, si l'équilibre (ou le déséquilibre) recettes-dépenses doit être maintenu dans les prochaines années, le nombre d'habitants par employé communal la dernière année (population de la commune/nombre d'employés).

L'objet de ce travail préliminaire est de connaître rapidement l'effort réalisé par chaque commune ou local council de la région au cours des dernières années et de savoir si d'un point de vue strictement financier il est possible d'accroître les recettes et la part des dépenses d'équipement dans les dépenses totales.

2/- Les SMDR et syndicats de communes

La même étude sera effectuée sur les comptes administratifs des SMDR et syndicats de communes permettant de dégager l'évolution passée et la mesure de l'effort fourni.

Pour cette première catégorie de sources de financement que sont les collectivités locales, la plupart des renseignements concernant les années 1966/67 et 1967/68 seront fournis par le Service de la Planification Régionale sous forme de tableaux que les Services Régionaux n'auront plus qu'à compléter pour 1968/69. Ce n'est que plus tard que seront effectuées les projections financières.

3/- Le financement des entreprises

Il s'agit de l'auto-financement des entreprises modernes qui peuvent se décomposer en trois catégories :

- Entreprises publiques ou semi-publiques (ex: SFCT, CDC...)
- Entreprises à forme coopérative
- Entreprises privées.

On s'efforcera d'évaluer pour les cinq années du III^e Plan, après avoir contacté les responsables de ces entreprises, les projets d'investissement sur fonds propres de chacune des entreprises importantes et les perspectives d'emploi qui en découlent.

Nota : pour les régions du Centre-Sud et du Littoral, cette étude sera entreprise au niveau national.

4/- L'épargne monétaire des ménages

La mesure de l'épargne monétaire globale des ménages s'avère toujours très difficile, particulièrement en milieu rural. Aussi ne cherchera-t-on pas à procéder à cette évaluation mais plutôt à réfléchir et proposer quelques mesures qui seraient susceptibles de rem-

(...)

placer la thésaurisation par une épargne monétaire confiée à des institutions puisque l'augmentation des revenus n'entraîne pas automatiquement un surcroît d'épargne.

Ces moyens peuvent différer d'une région à l'autre car la mobilisation de l'épargne locale est une des opérations économiques qui réclament de plus une connaissance approfondie des motivations psychologiques des populations.

Parmi les moyens possibles on peut citer :

- la liaison de l'épargne et du crédit : l'octroi d'un prêt suppose une épargne préalable,
- l'augmentation des taux d'intérêt versés,
- la création de nombreux bureaux de postes pour la collecte de l'épargne rurale,
- l'utilisation systématique de cette épargne à des réalisations d'intérêt local (ce qui implique préalablement une propagande massive sur un thème précis).
- l'étude des petits et moyens projets économiques rentables dans tous les secteurs et leur mise à la connaissance des investisseurs locaux éventuels par un moyen d'information adapté
- une assistance technique logistique à ces projets et entreprises de façon à assurer leur succès.

Il s'agit de préparer des propositions d'actions concrètes, simples et réalistes susceptibles de promouvoir l'épargne monétaire locale et non de philosopher sur un plan général de la thésaurisation en milieu rural et de l'absence d'épargne monétaire pour financer les investissements régionaux.

Les Chefs des Services Régionaux pourront aussi tenter à titre d'information de sommer tous les dépôts privés auprès des organismes financiers : montant des dépôts dans les caisses d'épargne, montant des crédits des comptes clients des agences bancaires locales.

D'autre part, un élément important en matière d'épargne est la somme des revenus monétaires distribués : dans chaque région le Service de l'Economie et du Plan essaiera d'estimer le montant des revenus monétaires, tant pour les revenus des populations rurales (en comptabilisant toutes les fractions commercialisées des différentes productions rurales et les salaires ruraux) que pour les salaires distribués par les entreprises industrielles, commerciales, par les administrations et, si possible, les revenus monétaires des artisans et petits entrepreneurs. Pour les questions de méthode on pourra se référer aux documents d'élaboration du 2^e Plan.

(...)

5/- Le crédit local

Le premier travail est de recenser au niveau de chaque région toutes les sources de crédit officielles, publiques ou privées. Les principales sont en effet :

- le BCD et ses agences et les succursales des grandes banques de dépôts.
- les organismes para-administratifs tels que les SEM ou les SMDR.
- ~~Les~~ organismes professionnels : coopératives, sociétés de crédit agricole mutuel
- les sociétés d'intervention : CFDT, SFCT, ZAPI ...

Une fois cet inventaire complet réalisé, il est bon d'avoir une idée de l'ampleur des activités déployées au cours des trois dernières années par ces organismes en matière de crédit en distinguant chaque fois que cela sera possible les concours financiers accordés par objet. Par exemple, pour la BCD on pourra distinguer les crédits à :

- l'agriculture,
- l'habitat,
- l'artisanat,
- l'industrie,
- petit équipement et automobile,
- commerce,

et même à l'intérieur des prêts à l'agriculture les crédits de commercialisation, les crédits aux planteurs et aux mutuelles agricoles.

Tout ce travail devant être réalisé rapidement il ne s'agit pas de se donner des catégories précises à priori et d'y ventiler ensuite les renseignements que l'on aura pu obtenir mais uniquement de rassembler les chiffres immédiatement disponibles pour chaque source de crédit tels qu'ils seront fournis par les responsables.

6/- L'investissement - humain

L'investissement travail doit permettre l'augmentation du capital national sans dépense monétaire (ou avec une dépense monétaire réduite) grâce au travail volontaire non rémunéré des habitants.

Dans le II^e Plan deux aspects de l'investissement-travail avaient été retenus :

(...)

- les investissements individuels productifs : défrichements, plantations, aménagements fonciers, qui concernent le secteur rural.
- les investissements permettant la réalisation d'équipements d'intérêt collectif : écoles, pistes, ponts, logements des maîtres, des infirmiers.

Les objectifs retenus représentaient 4 à 5 jours de travail par actif rural et par an. Etant donné la difficulté de mesurer la première catégorie d'investissements, les Services Régionaux devront préciser :

- la nature des travaux d'intérêt collectif susceptibles de donner lieu à participation de la population.
- les moyens et méthodes pouvant favoriser la mobilisation des populations ainsi que l'époque la plus favorable à cette mobilisation.
- le montant global approximatif de l'effort fourni par les populations au cours des trois dernières années pour chacune des grandes catégories de travaux : infrastructure actions en faveur de la production, équipements sociaux, équipements administratifs. Les chiffres par régions pour 1966/67 et 1967/68 seront fournis par le Service de la Planification Régionale.

Ce même service prépare une étude sur le pourcentage approximatif du financement qui peut être réservé à l'investissement humain pour chaque grand type de travaux ; les Services Régionaux donneront leur avis et rectifieront chacun pour leur région les éléments qui leur seront proposés.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

--:--:--

SERVICE DE LA PLANIFICATION REGIONALE

--:--:--

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES

LOCALES

NOTE EXPLICATIVE DES TABLEAUX

Pour chaque collectivité publique locale (commune, syndicat de communes, SMDR (anciennes SAP), local council) une fiche a été établie permettant de connaître la taille financière de cette collectivité et sa participation à l'effort d'équipement national.

De telles fiches auront ainsi pour but, lors des travaux d'élaboration du 3^e Plan, de déterminer une partie des moyens locaux de financement soit par simple extrapolation, soit en tenant compte de nouvelles règles (par exemple : contrôle plus strict de dépenses, réduction des effectifs, amélioration des recouvrements, augmentation des centimes additionnels).

1/- Source des renseignements

Les chiffres déjà inscrits et ceux des colonnes à remplir sont ceux portés sur les fiches de contrôle de l'exécution du 2^e Plan envoyées chaque fin d'année civile aux collectivités locales par le service compétent de la Direction de la Planification et qui sont tirés des comptes administratifs.

Le grand nombre de renseignements erronés portés sur ces fiches a obligé les services centraux à faire de nombreuses corrections ce qui pourra expliquer les écarts avec les comptes administratifs des collectivités intéressées. On peut envisager que ce contrôle et ces corrections seront désormais assurés au niveau de la région.

(...)

2/- Types de renseignements

En lignes : - les grandes catégories de recettes
 - les grandes catégories de dépenses
 - le détail des dépenses d'équipement ou d'investissement

Chacune des lignes correspond très exactement à un titre, chapitre, article ou paragraphe de compte administratif.

En colonnes :

Chacun des exercices des cinq années d'exécution du 2^e Plan. Les colonnes T (total) et M (moyenne) seront utilisées provisoirement pour les 3 premières années (1966/67 à 1968/69) pour calculer les financements locaux possibles du 3^e Plan.

La colonne % sera essentiellement utilisée à la répartition des dépenses d'investissement entre les différentes rubriques.

Dans le cas de suppression ou de création d'une collectivité locale on arrête la fiche ou on en commence une autre. Dans le cas d'une fusion on commence une nouvelle fiche et pour les années antérieures on porte les renseignements des comptes "consolidés" (c'est à dire additionnés). Par exemple si la Commune A et la Commune B deviennent la Commune A - B en 1968/69, les premières fiches sont arrêtées, une troisième fiche portera en 1968/69 les chiffres du compte administratif de la Commune A - B et en 1966/67 et 1967/68 les chiffres de la Commune A plus ceux de la Commune B.

3/- Quelques vérifications possibles

Les erreurs dans les réponses des responsables des collectivités locales peuvent être facilement relevées en établissant quelques égalités. Ainsi on doit toujours avoir :

- Total recettes = recettes ordinaires + recettes extraordinaires (1)
- Total dépenses = dépenses de fonctionnement (ou dépenses ordinaires) + dépenses extraordinaires.

(1) Pour 1966/67 il n'a été possible que de distinguer entre recettes propres (ordinaires et extraordinaires) et recettes extérieures (subventions et emprunts)

(...)

- Total dépenses extraordinaires = total dépenses d'équipement
+ autres dépenses extraordinaires (2)

4/- Les indicateurs

A) $\frac{\text{Emprunts + subventions}}{\text{recettes totales}} \times 100$

Cet indice a pour but de préciser l'importance des ressources extérieures à la collectivité locale par rapport aux ressources totales. Il mesure donc le degré d'autonomie financière de la commune, local council....

B) $\frac{\text{Dépenses d'équipement}}{\text{Dépenses totales}} \times 100$

Il s'agit de mesurer l'effort global d'investissement de chaque collectivité (réglementairement cet indicateur devrait être d'au moins 20 %).

C) $\frac{\text{Dépenses d'équipement (ou d'investissement) - recettes extérieures}}{\text{D Dépenses totales - recettes extérieures}} \times 100$

Cet indicateur permet de connaître l'effort propre d'équipement de la collectivité en éliminant les investissements réalisés grâce à des ressources extérieures.

D) $\frac{\text{Dépenses d'équipement administratif}}{\text{Dépenses totales d'équipement}} \times 100$

E) $\frac{\text{Population}}{\text{Nombre total d'employés communaux}}$

Ce ratio montre l'importance relative du nombre d'employés et indirectement caractérise la gestion de l'organisme.

(2) Les "autres dépenses extraordinaires" sont :

- le remboursement des emprunts
- la participation de la commune aux dépenses extraordinaires du syndicat de communes (uniquement pour le Cameroun Oriental).

(...)

F) Le taux de recouvrement moyen mesure l'écart entre les prévisions de recettes propres et les recettes réelles enregistrées au compte administratif : $\frac{\text{recettes propres prévues}}{\text{recettes propres réelles}} \times 100$.

G) Il existe des centimes additionnels à l'impôt personnel, à la contribution de solidarité sociale, aux patentes, aux licences, et à l'impôt général sur le revenu.

Des plafonds sont fixés chaque année par l'assemblée législative, il s'agit de connaître l'écart entre les taux - plafond et ceux pratiqués par les diverses collectivités locales.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

SERVICE DE LA PLANIFICATION
REGIONALE

Ière Phase de Planification :

Méthode de travail des groupes sectoriels régionaux

Rappel de l'objet de la sous-phase groupes sectoriels

Après l'étude complète par les groupes spécialisés des répercussions au niveau régional des opérations stratégiques chaque chef de service technique régional aura préparé des objectifs pour chacun des secteurs : agriculture, coop-mut, T.P., enseignement...

L'ensemble de ces travaux sera présenté, discuté, réfondu dans trois groupes ou sous-commissions sectorielles :

groupe production
groupe infrastructure
groupe affaires sociales

Dans un temps très court chacun de ces trois groupes correspondant aux sous-commissions traditionnelles du CRD, devra présenter un document complet sur les objectifs régionaux qui le concernent et les moyens à mettre en oeuvre, l'ensemble de ces documents devant servir de base de travail lors de la Commission Régionale de Planification. Ainsi dans un premier temps l'objet de ce travail des sous-commissions consiste à étudier l'impact de toutes les opérations stratégiques et leurs répercussions dans chacun des trois principaux secteurs ci-dessus.

I) COMPOSITION DES GROUPES

Chaque groupe sera composé de membres choisis parmi les personnalités de la région administrative en fonction de leur compétence, représentativité, ou du rôle économique qu'elles jouent localement. Si le besoin s'en fait sentir des représentants du niveau national spécialistes de certains problèmes pourront aussi participer à ces travaux.

.../

Les différentes catégories représentées seront donc schématiquement :

- du niveau régional : les autorités administratives
les autorités politiques
les chefs de service, techniciens
les privés compétents
- du niveau national : des spécialistes.

II) COMPETENCE

A) groupe production :

1) Production rurale

Secteur commun : structures : Encadrement
Animation rurale
Coopération

Secteur production agricole : Cultures vivrières
"maraîchères
"industrielles
"fruitières

Secteur production animale : Elevage
Pêche

Secteur production forestière.

2) Production minière, énergétique, industrielle et artisanale.

3) Commercialisation : Organismes et structures de commercialisation
Marché et équipement commercial
Organisation des transports.

B) Groupe infrastructure

1) Secteur infrastructure de communication :

Routes et ponts
Ports et voies navigables
Chemins de fer
Aviation - météo

2) Tourisme

3) Habitat Urbanisme et hydraulique rurale

4) Equipement administratif (Y compris P.T.T. et Information)

.../

C) Groupe Affaires sociales

- 1) Enseignement et formation
- 2) Jeunesse et sports
- 3) Hygiène et santé

III) ORGANISATION DU TRAVAIL

A) Documents de travail :

Les groupes sectoriels disposeront des documents de travail suivant :

- Orientations fondamentales et objectifs généraux
- Bilan de l'exécution du II^e Plan
- Synthèse et bilan régionaux
- Cartes régionales (population, production, infrastructure)
- Dossiers sur les opérations stratégiques
- Objectifs régionaux par secteurs établis par les chefs de service techniques.
- Rapport sur les moyens de financement locaux.

B) Méthode de travail

Chaque groupe désignera un Président, un Vice-Président et un Rapporteur. Les rapporteurs devront être choisis avec le plus grand soin étant donné l'importance de la mission qui leur sera confiée. Ils devront en effet mettre en forme, avec l'aide du chef de Service Régional de l'Economie et du Plan, les propositions émanant de leur groupe. C'est donc de la qualité et de la célérité de leur travail que dépendront les travaux de la Commission Régionale de Planification et, par suite, la possibilité d'utiliser de façon efficace, à l'échelon national, les propositions de la région.

Un calendrier précis des réunions de chaque groupe sera établi par le Service Régional de l'Economie et du Plan qui devra, que ces réunions soient simultanées ou successives, assurer la liaison entre les groupes.

Chaque groupe suivra le schéma de travail ci-après :

- Partant
- des objectifs généraux définis par le gouvernement qui concernent la région
 - des conclusions des groupes de travail sur opération stratégique
 - des objectifs provisoires préparés par les chefs de services techniques régionaux, les sous-commissions auront à définir les objectifs régionaux à atteindre à la fin du III^e Plan et les moyens nécessaires en procédant à une série d'ajustement entre ces divers éléments.

.../

Successivement les participants auront donc :

- à faire le point de l'exécution du II^e Plan pour les secteurs considérés,
- à prendre en compte les objectifs sectoriels découlant de chacune des opérations stratégiques,
- à intégrer les objectifs des services techniques,
- à ajuster ces travaux aux objectifs généraux
- à examiner l'ensemble des projets qui découlent de ces objectifs (fiches de projet précisant les charges et les moyens)
- à préparer les documents finaux à présenter à la Commission Régionale de Planification.

C) Documents à fournir

A l'issue de leurs réunions les groupes sectoriels auront à fournir :

- Un rapport de synthèse sur les objectifs de développement de la région, la stratégie à suivre et **les principaux moyens à mettre en oeuvre. Moyens** et objectifs seront étudiés de telle sorte qu'il soit possible à la fin de cette phase de chiffrer approximativement le coût des investissements envisagés, la répartition possible de leur financement, les besoins qu'ils nécessitent en biens et services et en hommes formés, leur incidence sur les finances publiques ou locales (charges récurrentes et ressources fiscales nécessaires)

Pour cela le rapport sera accompagné d'annexes chiffrées :

- Perspectives de production pour les principaux produits ou tableaux récapitulatifs des objectifs.
- Récapitulation des moyens de financement nécessaires
- Ensemble des fiches de projet
- Cartes localisant objectifs et opérations.

I JUSTIFICATION DU PROJET

1. Par rapport aux perspectives et objectifs définis pour la région, le département ou la zone.

2. Par rapport au diagnostic régional et départemental.

3. Par rapport aux besoins des personnes et collectivités concernées.

4. Par rapport aux possibilités des collectivités ou des services.

II BUTS VISE PAR LE PROJET

III DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

1 - Nature des opérations :

Quantité, étendue ou nombre de personnes touchées :

Modalités techniques (moyens à mettre en oeuvre) :

.../...

• Organisation du travail : Maître d'oeuvre :

Encadrement nécessaire :

Collaboration avec d'autres services ou
personnes :

2 - Localisation

3 - Date de mise en oeuvre et durée des opérations :

4 - Etapes du projet (préparation, réalisation)

5 - Financement : Montant approximatif type de financement, sources prévues.

6 - Charges recurrentes (frais annuels de fonctionnement et de salaires)

7 - Actions complémentaires (indispensables, souhaitables) et projets
liés

IV) EFFETS ATTENDUS DU PROJET (à court, moyen et long terme)

1. Effets directs du projet :

a)- Effets économiques

- Production :

- Emploi :

- Revenu (revenu supplémentaire attendu par année: quantité produites x valeur unitaire) :

- Commercialisation :

- Finances publiques :

- Autres effets économiques :

b) Effets sociaux

- Santé

- Enseignement et formation

- Autres effets sociaux

2. Effets indirects du projet :

a) Effets économiques (production, emploi, revenu, etc...) sur d'autres collectivités, activités, entreprises ou zones-

...../.....

b) - Effets sociaux indirects :

3. Effets défavorables éventuels du projet - (possibilité de les éviter)

V ENVIRONNEMENT DU PROJET

1- Les hommes : Densité, dynamisme, aptitude de la population à participer au projet.

2- Encadrement disponible (personnel + équipement)

3- Environnement économique du projet (productions actuelles, commercialisation, infrastructure de transports etc)

VI- Avis de la Commission Régionale et priorité Accordée

VII - OBSERVATIONS

...../.....

Valette Alain (1970)

Notes de méthodes pour l'élaboration du 3ème plan

Yaoundé : Ministère du Plan et du Développement, 40 p.
multigr.